

RECEVEZ NOS NEWSLETTERS
SUIVEZ-NOUS
SOMMAIRE DU MAGAZINE

Mise à jour le 16 mars à 11h00

ACTUALITÉ MUNICIPALES 2014

Le Point.fr - Publié le 13/03/2014 à 16:14 - Modifié le 14/03/2014 à 12:24

Municipales - Un maire cumulard, ça gagne combien ?

Dans "Le métier d'élu local", le député René Dosière met à nu les moeurs financières des maires, dont nombre d'entre eux cumulent les mandats.



René Dosière, le "Monsieur Propre" de l'Assemblée. © WITT/SIPA

279

53

3

1

Par JEAN NOUAILHAC

La France détient quelques records en matière d'élections municipales, avec 525 000 élus locaux, soit 1 pour 125 habitants, record d'Europe, et 36 681 communes, soit trois fois plus que l'Allemagne ou le Royaume-Uni. Ce que l'on sait moins, c'est que la France détient aussi des records en matière de rémunération de ses élus locaux, d'indemnités de fonction, de cumul des mandats et des revenus, sans compter ce que René Dosière appelle délicatement "les facilités matérielles", c'est-à-dire les avantages en nature.

Le député PS de l'Aisne, qui est le "Monsieur Propre" de l'Assemblée et qui se consacre depuis longtemps à l'étude des moeurs financières de nos élus et à la transparence de la gestion publique, vient de faire paraître un nouveau livre, *Le métier d'élu local* (Seuil), qui tombe vraiment à pic. René Dosière pratique avec acharnement et ténacité une sorte de "parlementarisme d'investigation", comme certains journalistes de pointe peuvent pratiquer du "journalisme d'investigation". Il s'était fait connaître en 2007 avec un premier livre à sensation sur *L'argent caché de l'Élysée* (Seuil) et, depuis lors, il ne cesse de vouloir jeter une lumière crue sur les dépenses et les avantages financiers excessifs de nos élus, à partir d'informations recueillies aux sources officielles, en qualité de "contrôleur parlementaire" des finances publiques.

"Cumul vertical"

Que nous dit René Dosière sur les revenus des maires ? D'abord qu'ils varient selon le nombre d'habitants de leur commune : 1 635 euros brut par mois pour une commune de 1 000 à 3 500 habitants, 3 421 euros brut entre 20 000 et 50 000 habitants, le maximum étant de 5 512 euros brut pour les communes de plus de 100 000 habitants (une bonne quarantaine à ce jour). Ces montants datent du 1er juillet 2010 et n'ont pas été augmentés depuis, en raison du gel du point d'indice de la fonction publique sur lequel ils ont indexés, mais ce n'est pas pour autant que nos maires bien aimés vont manifester leur mécontentement ou faire grève comme de vulgaires employés des Postes ou de la SNCF. Ils peuvent facilement se rattraper, en effet, en cumulant avec un ou deux autres mandats locaux de conseiller général ou régional, ou mieux de député ou de sénateur. C'est très à la mode. Et ils ne s'en privent pas. René Dosière a chiffré ceux qui bénéficient de ce qu'il appelle "le cumul vertical" : en 2012, 63 % des députés (361 d'entre eux) étaient dans ce cas, ainsi que 65 % des sénateurs (226 d'entre eux). Au total, ces 587 parlementaires n'étaient pas tous maires de ville importante, mais presque toutes les villes importantes avaient à leur tête un député-maire ou un sénateur-maire.

Un parlementaire touche officiellement 7 100 euros brut par mois, en réalité beaucoup plus si l'on tient compte de son "indemnité représentative mensuelle de frais de mandat" (IRFM) de 5 308 euros non imposables. On peut donc cumuler les mandats en étant maire et député, ou maire et sénateur, sauf que le législateur a fini par limiter le cumul des indemnités à 8 272 euros, soit pratiquement 100 000 euros

par an... Notre député-maire n'est donc pas tout à fait à la rue, puisqu'en plus de ses 8 272 euros maximum, "le plafond officiel", il continue de percevoir son IRFM de député de 5 308 euros net d'impôts, soit le joli total de 13 580 euros par mois, soit plus de 160 000 euros par an, ce qui représente un intéressant magot !

"La bonne foi pour seul contrôle"

Qui plus est faudrait-il savoir comment ce fameux plafond de 8 272 euros est contrôlé. Le député Rosière répond sans détour : "Il n'y a pas de contrôles. Tout repose sur la bonne foi des élus qui doivent nommer un comptable dans l'une des administrations concernées par son cumul, lequel sera chargé de récupérer les informations auprès des autres comptables et de vérifier que "son" élu ne dépasse pas le maximum autorisé." En somme, un cumulard mal intentionné ou distrait peut facilement passer au travers du filet. C'est exactement la même chose que le système déclaratif de l'impôt sur le revenu, basé sur une "déclaration" du contribuable, sauf que pour nos élus, la déclaration peut être oubliée, sans qu'il y ait de contrôle, encore moins de contrôle fiscal... parce que ce n'est même pas prévu, donc encore moins sanctionnable !

Notre futur maire cumulard est ainsi, en principe, officiellement limité dans ses revenus potentiels à 160 000 euros par an en comptant les 5 308 euros d'IRFM des parlementaires, qui ne sont pas comptabilisables dans les cumuls d'indemnités. Ces 5 308 euros net d'impôts, de soi-disant frais forfaitaires qu'il n'est pas nécessaire de justifier, représentent réellement un privilège d'un autre temps. Les élections municipales de 2014 risquent, cependant, d'être les dernières du genre, puisqu'une nouvelle loi interdit aux parlementaires, à partir de 2017, de cumuler avec un mandat exécutif local. Il faudra choisir ! Mais on pourra continuer à cumuler avec un mandat de conseiller municipal, départemental ou régional pour arriver au plafond légal de 8 272 euros auxquels on pourra toujours ajouter les 5 308 d'argent noir. En attendant 2017, la course à l'échalote continue : 304 députés et sénateurs se présentent ou se représentent, sans compter les ex-maires battus qui veulent leur revanche !

3

53

279

NEWS LETTER

MUNICIPALES 2014

Municipales - Rennes : le directeur du Théâtre national de Bretagne roule-t-il pour le PS ?

Municipales : les socialistes confrontés à un risque de démobilitation à gauche

Une première ! Des élections municipales également intercommunales

Municipales : (re)façons de Paris une fête !

[Tous les articles - Municipales 2014](#)



Revenus > 2 500€/mois ?

NOUVEAU: Moins de 55 ans ?
Avec la Loi Dufflot, réduisez
vos impôts en 2014 !
» Cliquez ici



Essayez l'Opel ADAM

Imposez votre style à partir de
99€/mois avec apport* ! *Voir
conditions sur le site
» Cliquez ici



Perdre du Ventre ?

Cette méthode pour Hommes
peut vous aider à éliminer
facilement vos kilos superflus.
Cliquez
» Cliquez ici



Vivez l'expérience 4G

Carré 5Go, Appels, SMS &
MMS illimités, Internet 5Go +
iCoyote inclus
» Cliquez ici

Publicité Ligatus

38 Commentaires

Ajouter un commentaire

MARIGNAN

le 16/03/2014 à 07:05
■ Signaler un contenu abusif

Blork... N'exagérons pas...

Il me semble, lorsque j'étais correspondant de presse, avoir entendu dire que les "fonctionnaires qui accédaient à des postes importants d'élu, ne conservaient pas la totalité de leur salaire, le tiers il me semble, mais j'ai peut-être mal compris ?...
Cas d'un suppléant de député, devenu député car le député était devenu ministre...
Je crois que c'est le cas des officiers mis en disponibilité pour faire autre chose : Eric Tabarly, par exemple, capitaine de frégate, détaché pour faire ce que tout le monde a connu...
A la dissolution de l'armée d'armistice, le 27 novembre 1942, les officiers ont conservé ce petit tiers, qui les liait au gouvernement de l'époque : les mauvaises langues ont dit que c'est une des raisons pour lesquelles ils ont rarement rejoint les maquis, pauvrement encadrés...
Une réponse précise m'obligerait...

ultor

le 15/03/2014 à 15:11
■ Signaler un contenu abusif

N'oublions pas le népotisme, les régimes de retraites...

Scandaleusement disproportionné par rapport à la situation de tous autres situations, les voitures de fonctions, les appartements de fonctions, les avantages systématiquement indexés dès la rentrée parlementaire (allez ça c'est fait ! On peut tondre les abrutis qui nous élisent !)... Etc. Et on ne va pas se fâcher, on ne va pas parler des petits cadeaux qui entretiennent l'amitié...
Au fait, j'évoquais le népotisme : vous, quand votre enfant, même brillant cherche un job, il se débrouille et affronte la concurrence... Naturellement quand vous êtes un élu vous avez le gentil réseau qui va intervenir et cela vaut pour les "élites" politiques ou économiques : voir pour se "marrer" le nombre de "fils et filles de" engagés par Proglito ou en stage dans les administrations voire engagés dans les conseils généraux (ou là, on est carrément dans la vaste blague avec des imbéciles patentés et connus de tous issus du militantisme, tous bords confondus... Enfin ce serait drôle si ce n'était pas payé avec les impôts des citoyens... Oui, oui, ceux là mêmes auxquels on fait la leçon et auxquels on parle de "morale...")...

BLORK

le 14/03/2014 à 19:11
■ Signaler un contenu abusif

Evitons les amalgames

Bravo pour cette étude, bien qu'elle ne mette pas assez en valeur cette exception Française qui autorise un fonctionnaire à cumuler avec un poste d'élu.
Il faut toutefois toutefois rendre hommage aux maires de petites communes qui touchent volontairement une indemnité minimum et à tous les conseillers qui consacrent beaucoup de leur temps sans aucune indemnité.

Nadichka

le 14/03/2014 à 18:55
■ Signaler un contenu abusif

Le Courageux Depute PS

Tout a fait d'accord avec lui, non aux cumulards qui en profitent aussi pour bénéficier pour se constituer des retraites dorées.

Triesti

le 14/03/2014 à 18:14
■ Signaler un contenu abusif

Absention totale !

Comme ils ne vont pas décider eux-mêmes de baisser leurs émoluments et autres gâteries que la République leur octroie : faisons-le nous-mêmes.
Abstention totale aux élections afin que le peuple décide de revoir complètement leurs revenus.

MARIGNAN

le 14/03/2014 à 16:48
■ Signaler un contenu abusif

Tout ce que vous déplorez est vrai, mais...

Ce n'est pas la cause de l'importante dette publique : c'est un autre problème !...
Tous les pays ont une dette publique importante, du fait d'un changement profond dans le système monétaire après les événements de mai 68, je l'ai expliqué à maintes reprises, je vais recommencer ici...
A suivre...

21

le 14/03/2014 à 16:43
■ Signaler un contenu abusif

Honte a nos représentants !

Ils ont rendu imposable le supplément de retraite que touche tous les

retraités ayant élevé au moins trois enfants, mais eux se gratifie d'une IRFM de 5308 € au minimum sans compter ce qu'ils touche pour leurs assistants parlementaires (ami, femme, maîtresse ?) HONTE A VOUS.
Rg.

PAULBDR

le 14/03/2014 à 15:20

■ Signaler un contenu abusif

Injustice de notre République

Il faut que tous les revenus des élus soient imposables comme un quidam, interdire le cumul y compris avec les revenus de pdce ou vice présidence d'intercommunalités, de syndicats mixtes qui sont rétribués... dans la transparence il y a encore du travail... à bon entendeur, et que les indemnités de ces gens soit disant de métiers soient plafonnées au salaire moyen français multiplié par deux soit 3 000 euros par mois, alors nous aurions un niveau acceptable et un comportement correspondant à notre peuple, au travail.

PAUVRE ENFANT

le 14/03/2014 à 14:41

■ Signaler un contenu abusif

35 h

Faisons une politique de gauche :

Vu qu'il manque des emplois en France, l'interdiction de cumul des mandats permettrait d'occuper plus d'actif, encore faut-il que l'on s'accorde sur l'âge de départ à la retraite.

Ainsi nous aurions des hommes et des femmes politiques qui ont plus de temps pour assurer leur fonction, en faveur d'une meilleure disponibilité à assurer leur tâche.

Et ça ne couterait pas un rond, juste une répartition du budget à plus de personnes.

Autre incidence qui n'est pas des moindres, si le candidat ne peut choisir qu'un seul mandat, il ne peut plus jouer sur 2 mandats qui lui permettent 1 mandat de transition servant de barreau à l'ascension de l'échelle politique. Et il serait obligé de maintenir une performance professionnelle en cas de retour à l'emploi. Il y a des élus qui table sur 4 à 5 mandats, pour être sur d'en avoir 2, parfois même, il démissionne en cours parce qu'ils ont trouvé mieux, sans compter les présidences honorifiques engendrées par certains mandats.

JMRO

le 14/03/2014 à 13:32

■ Signaler un contenu abusif

JMR

Tout à fait d'accord avec ces commentaires sur le cumul et la rémunération de nos élus. Quand verrait-on des candidats qui se représenteront pour le bien être de notre pays et des contribuables et non pour le cumul des mandats et des rémunérations scandaleuses, c'est une claque aux personnes qui ont du mal à boucler leur fin de mois.

[Tous les commentaires](#)

Votre commentaire

Titre * :

Commentaire * :

M'alerter lors de la publication de ma réaction

[Ajouter un commentaire](#)

[Voir les conditions d'utilisation](#)